

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 1^{er} décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière

NOR : SJS0831270A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, et la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6121-7, L. 6121-8, R. 6122-1, R. 6122-3, R. 6122-4, R. 6122-6, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 312-3, L. 312-5, L. 313-1, et R. 312-177 à R. 312-179 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Cardon (Christian), conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé président du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale.

M. Lafouge (Philippe), conseiller d'Etat, est nommé président suppléant du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale.

Article 2

Sans préjudice des membres désignés à titre par l'article R. 6122-7 du code de la santé publique, les personnes suivantes sont nommées membres de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

Au titre de l'article R. 6122-4 (1^o) du code de la santé publique

Titulaire : N..... député de

Suppléant : N..... député de

Au titre de l'article R. 6122-4 (2^o) du code de la santé publique

Titulaire : N..... sénateur de

Suppléant : N..... sénateur de

Au titre de l'article R. 6122-4 (3^o) du code de la santé publique

Titulaire : N..... conseiller régional de

Suppléant : N..... conseiller régional de

Au titre de l'article R. 6122-4 (4^o) du code de la santé publique

Titulaire : N..... conseiller général de

Suppléant : N..... conseiller général de

Au titre de l'article R. 6122-4 (5°) du code de la santé publique

Titulaire : N..... maire de
Suppléant : N..... maire de

Au titre de l'article R. 6122-4 (6°) du code de la santé publique

Titulaires : M. le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ou son représentant (CNAMTS).

M. le médecin Conseil national ou son représentant (CNAMTS).

M. Hoguet (André), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Mme Baffoy (Marie-Josée), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Suppléants : Mme Ferreira (Caroline), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

M. Abdelatif (Mohamed), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Au titre de l'article R. 6122-4 (7° a) du code de la santé publique

Titulaire : M. le directeur général de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) ou son représentant.

Suppléant : M. le directeur de la santé de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) ou son représentant.

Au titre de l'article R. 6122-4 (7° b) du code de la santé publique

Titulaire : M. Walbert (Henri), représentant le Régime social des indépendants (RSI).

Suppléant : M. Caduc (Robert), représentant le Régime social des indépendants (RSI).

Au titre de l'article R. 6122-4 (8°) du code de la santé publique

Titulaires : Mme Barreteau (Andrée), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

M. Bouffies (Joël), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

M. Briant (Jean-Yves), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Mme Charpiot (Nicole), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléants : Mme Leborgne (Valérie), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

M. Siahmed (Hamid), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

M. Toullalan (Maurice), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Dr Rigot (Jean-Marc), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Au titre de l'article R. 6122-4 (9°) du code de la santé publique

Titulaire : M. Gillery (Philippe), président de la CME du CHU de Reims.

Suppléant : M. Tran Manh Sung (Roger), président de la CME du CHU de Saint-Etienne.

Titulaire : Dr Pichan (Michel), président de la CME du CH de Saint-Girons.

Suppléant : Dr Michel (Olivier), président de la CME du CH de Bourges.

Titulaire : Dr Halimi (Yvan), président de la Conférence nationale des présidents de CME des centres hospitaliers spécialisés.

Suppléant : Dr Cazenave (Bernard), président de la CME du CHS de Bordeaux.

Au titre de l'article R. 6122-4 (10°) du code de la santé publique

a) Organisations d'hospitalisation privée à but non lucratif

Titulaire : M. Dupuis (Yves-Jean), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

Suppléant : N , représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

Titulaire : M. Coste (Bruno), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Suppléant : M. Drivet (René), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

b) Organisation d'hospitalisation privée à but lucratif

Titulaire : M. Burnel (Philippe), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Suppléant : M. de Kerguenec (Yann), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Titulaire : Dr Leblanc (Gilbert), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Suppléant : Dr Novel (Claude), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Au titre de l'article R. 6122-4 (11°) du code de la santé publique

Syndicats médicaux

Titulaire : M. Tuetey (Jean-Bernard), représentant la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH).

Suppléant : M. Trévidic (Jacques), représentant la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH).

Titulaire : Dr Lapandry (Claude), représentant l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH).

Suppléant : Dr Garnier (Bertrand), représentant l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH).

Titulaire : M. Nazac (André), représentant la Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics (CMH).

Suppléant : Dr Thuillier (François), représentant la Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics (CMH).

Titulaire : M. Ortiz (Jean-Paul), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Suppléant : M. Niney (Jacques), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Au titre de l'article R. 6122-4 (12°) du code de la santé publique

Titulaire : M. Roucoules (Jacques), représentant des médecins salariés exerçant dans les établissements privés participant au service public hospitalier.

Suppléant : N , représentant des médecins salariés exerçant dans les établissements privés participant au service public hospitalier.

Au titre de l'article R. 6122-4 (13°) du code de la santé publique

a) Au titre du secteur public

Titulaire : M. Le Boudouil (Michel), Confédération générale du travail (CGT).

Suppléant : Mme Canezin (Dolorès), Confédération générale du travail (CGT).

b) Au titre du secteur privé

Titulaire : Mme Agoulon (Martine), Confédération générale du travail (CGT).

Suppléant : N , Confédération générale du travail (CGT).

Au titre de l'article R. 6122-4 (14°) du code de la santé publique

Titulaire : Mme Desclerc-Dulac (Danièle), représentant le Collectif interassociatif sur la santé (CISS).

Suppléante : Mme Séné-Bourgeois (Martine), représentant le Collectif interassociatif sur la santé (CISS).

Au titre de l'article R. 6122-4 (15°) du code de la santé publique

Titulaire : Mme Millet-Caurier (Isabelle), représentant la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

Suppléante : Mme Cavard (Christelle), représentant la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

Titulaire : Dr Elhadad (André), représentant le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP).

Suppléant : Dr Esterni (Jean-Pierre), représentant le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP).

Titulaire : Mme Mayeux-Pottiez (Marie), directrice des soins au Centre hospitalier du Havre.

Suppléant : N

Article 3

Sans préjudice des membres désignés à qualité par l'article R. 312-178 du code de l'action sociale et des familles, les personnes suivantes sont nommées membres de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

Au titre de l'article R. 312-178 (1°) du code de l'action sociale et des familles

Titulaire : N..... député de

Suppléant : N..... député de

Au titre de l'article R. 312-178 (2°) du code de l'action sociale et des familles

Titulaire : N..... sénateur de

Suppléant : N..... sénateur de

Au titre de l'article R. 312-178 (3°) du code de l'action sociale et des familles

Titulaire : M. Autes (Michel), vice-président du Conseil régional de Nord-Pas-de-Calais.
Suppléante : Mme Loidi (Jeannine), conseillère régionale de Midi-Pyrénées.

Au titre de l'article R. 312-178 (4°) du code de l'action sociale et des familles

Titulaire : M. Mercier (Michel), président du Conseil général du Rhône.
Suppléant : M. Petrement (Marc), conseiller général du Doubs.
Titulaire : M. Krajewski (Jean-Marie), vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais.
Suppléant : M. Bizien (Jean-Jacques), vice-président du Conseil général des Côtes-d'Armor.

Au titre de l'article R. 312-178 (5°) du code de l'action sociale et des familles

Titulaire : Mme Gillot (Dominique), maire d'Eragny-sur-Oise.
Suppléante : Mme Nicolas (Françoise), maire de Vandœuvre-lès-Nancy.

Au titre de l'article R. 312-178 (6°) du code de l'action sociale et des familles

M. le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, ou son représentant (CNAMTS).

M. le médecin conseil national de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, ou son représentant (CNAMTS).

Titulaires : Mme Ferreira (Caroline), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Mme Costa (Annick), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Suppléants : Mme Le Franc (Annie), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

M. Euzet (Bernard), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Au titre de l'article R. 312-178 (7°) du code de l'action sociale et des familles

a) Titulaire : M. Latour (Jean-Marc), représentant la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Suppléant : M. Darty (Frank), représentant la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

b) Titulaire : M. Gerbault (Jacques), représentant le Régime social des indépendants (RSI).

Suppléant : M. Godet (Pierre), représentant le Régime social des indépendants (RSI).

c) Titulaire : M. Le Bail (Jean-Paul), représentant la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Suppléant : M. Perinel (Claude), représentant la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

d) Titulaire : M. Hochedez (Denis), représentant la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Suppléant : Mme Wannepain (Marie-Odile), représentant la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Au titre de l'article R. 312-178 (8°) du code de l'action sociale et des familles

1. Pour les affaires concernant les institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaire : M. Colin (Jean-Marc), représentant l'Association des paralysés de France (APF).

Suppléant : M. Dusigne (Dominique), représentant l'Association des paralysés de France (APF).

Titulaire : M. Calmette (Philippe), représentant la Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées mentales (FEGAPEI).

Suppléant : M. Rault (Jean-Pierre) représentant le Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSSO).

Titulaire : M. Devoldère (Régis), représentant l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI).

Suppléant : M. Nouvel (Thierry), représentant l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI).

Titulaire : M. Zielinski (Daniel), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Suppléante : Mme Castel (Maela), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Titulaire : Mme Chartreau (Cécile), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Suppléant : M. Perazzo (Laurent), représentant la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

2. Pour les affaires concernant les institutions de protection administrative et judiciaire de l'enfance

Titulaire : Mme Bayon (Véronique), représentant l'Association nationale des placements familiaux (ANPF).

Suppléant : M. Mesnier (Christian), représentant l'Association nationale des placements familiaux (ANPF).

Titulaire : M. Heckel (Bernard), représentant le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).

Suppléant : M. Grandjean (Francis), représentant le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).

Titulaire : M. Briens (Jean), représentant le Groupe national des établissements et services sociaux (GEPSSO).

Suppléante : Mme Petitpas (Aline), représentant le Groupe national des établissements et services sociaux (GEPSSO).

Titulaire : M. Franza (Michel), représentant l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (UNASEA).

Suppléante : Mme Bergeron-Crepin (Anne), représentant l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (UNASEA).

Titulaire : Mme Metayer (Karine), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Suppléant : M. Vinsonneau (Arnaud), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

3. Pour les affaires concernant les institutions accueillant des personnes en difficulté sociale

Titulaire : Pr Carayon (Pierre), représentant l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA).

Suppléant : M. Rossignol (Christian), représentant l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA).

Titulaire : Mme Hoareau (Virginie), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléant : M. Tuauden (Pierre), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Titulaire : M. Pierre (Gilles), représentant la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

Suppléante : Mme Grosman (Chantal), représentant la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

Titulaire : Mme Nordman (Françoise), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Suppléant : M. Piteux (Christophe), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Titulaire : Mme Dietrich (Jeanne), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Suppléante : Mme L'Hostis (Maiwenn), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

4. Pour les affaires concernant les institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire : Mme Darnault (Marine), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

Suppléant : M. Villez (Alain), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Titulaire : Mme Barreteau (Andrée), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléant : N , représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Titulaire : Mme Arnaiz-Maume (Florence), représentant le Syndicat national des établissements et résidences privées (SYNERPA).

Suppléant : M. Reboulleau (Yann), représentant le Syndicat national des établissements et résidences privées (SYNERPA).

Titulaire : Mme Ispenian (Ingrid), représentant l'Union nationale des associations de services et de soins à domicile (UNA).

Suppléante : Mme Moreno-Elgard (Paloma), représentant l'Union nationale des associations de services et de soins à domicile (UNA).

Titulaire : Mme Nouhen (Françoise), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Suppléante : Mme Soyer-Hooge (Karen), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Au titre de l'article R. 312-178 (9°) du code de l'action sociale et des familles

Titulaire : Dr Groseil (Frédéric), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Suppléante : Dr Rousselot-Marche (Elisabeth), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Titulaire : Dr Jurin (Jean-Luc), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Suppléant : Dr Gérard (Patrick), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Au titre de l'article R. 312-178 (10°) du code de l'action sociale et des familles

Confédération générale du travail (CGT)

Titulaire : M. Chavatte (Pascal).

Suppléant : M. Doutement (Bernard).

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Titulaire : M. Alexis (Gilles).

Suppléant : Mme Villain (Claudine).

Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)

Titulaire : M. Corbex (Pascal).

Suppléant : M. Cappelletti (Michel).

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire : M. Faure (Jean-Marie).

Suppléant : M. Lartigue (Yannick).

Confédération générale des cadres (CGC)

Titulaire : M. Plarier (Jean-Baptiste).

Suppléant : M. Schoenstein (Jean-Claude).

Au titre de l'article R. 312-178 (11°) du code de l'action sociale et des familles

Titulaire : Mme Dedieu (Colette), représentant le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA).

Suppléant : M. Champvert (Pascal), représentant le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA).

Titulaire : M. Caneva (Jean), représentant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Suppléant : M. Daney (Luis), représentant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Titulaire : Mme Steinberg (Henriette), représentant le Comité national de lutte contre les exclusions (CNLCE).

Suppléant : M. Seillier (Bernard), représentant le Comité national de lutte contre les exclusions (CNLCE).

Titulaire : M. Lebrun (Pierre-Marie), représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

Suppléante : Mme Brousse (Agnès), représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

Au titre de l'article R. 312-178 (12°) du code de l'action sociale et des familles

Mme la directrice des affaires publiques, à la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), ou son représentant.

M. le directeur de l'enseignement scolaire ou son représentant.

M. le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) ou son représentant.

Article 4

Sans préjudice des membres désignés à qualité par les articles R. 6122-7 du code de la santé publique et R. 312-178 du code de l'action sociale et des familles, la formation plénière du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale est composée ainsi qu'il suit :

1° Représentant des députés

Titulaire : N..... député de

Suppléant : N..... député de

2° Représentant des sénateurs

Titulaire : N..... sénateur de

Suppléant : N..... sénateur de

3° Représentants des conseillers régionaux

Titulaire : N..... conseiller régional de

Suppléant : N..... conseiller régional de

4° Représentants des conseillers généraux

Titulaire : N..... conseiller général de

Suppléant : N..... conseiller général de

5° Représentants des maires

Titulaire : N..... maire de

Suppléant : N..... maire de

6° Représentants de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

M. Le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), ou son représentant.

M. le médecin Conseil national de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), ou son représentant.

Titulaire : M. Hoguet (André), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Suppléant : Mme Ferreira (Caroline), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Titulaire : Mme Baffoy (Marie-Josée), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Suppléant : M. Abdelatif (Mohamed), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

7° Représentants des autres organismes de protection sociale

a) Représentants de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

Titulaire : M. le directeur général ou son représentant.

Suppléant : M. le directeur de la santé ou son représentant

b) Représentants du Régime social des indépendants (RSI)

Titulaire : M. Walbert (Henri).

Suppléant : M. Caduc (Robert).

8° Représentant des organisations d'hospitalisation publique

Titulaire : Mme Barreteau (Andrée), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléante : Mme Leborgne (Valérie), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Titulaire : M. Bouffiès (Joël), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléant : M. Siahmed (Hamid), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Titulaire : M. Briant (Jean-Yves), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléant : M. Toullalan (Maurice), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Titulaire : Mme Charpiot (Nicole), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléant : Dr Rigot (Jean-Marc), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

9° Représentants des présidents de commission médicale d'établissement public de santé

Titulaire : Pr Gillery (Philippe), président de la CME du CHU de Reims.

Suppléant : Pr Tran Manh Sung (Roger), président de la CME du CHU de Saint-Etienne.

Titulaire : Dr Pichan (Michel), président de la CME du CH de Saint-Girons.

Suppléant : Dr Michel (Olivier), président de la CME du CH de Bourges.

Titulaire : Dr Halimi (Yvan), président de la Conférence nationale des présidents de CME des centres hospitaliers spécialisés.

Suppléant : Dr Cazenave (Bernard), président de la CME du centre hospitalier spécialisé Charles Perrens.

10° Représentants des organisations d'hospitalisation privée à but non lucratif

Titulaire : M. Dupuis (Yves-Jean), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

Suppléant : N , représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

Titulaire : M. Coste (Bruno), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Suppléant : M. Drivet (René), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

11° Représentants des organisations d'hospitalisation privée à but lucratif

Titulaire : M. Burnel (Philippe), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Suppléant : M. de Kerguenec (Yann), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Titulaire : Dr Leblanc (Gilbert), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Suppléant : Dr Novel (Claude), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

12° Représentants des groupements ou fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales

a) Pour les institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaire : M. Colin (Jean-Marc), représentant l'Association des paralysés de France (APF).

Suppléante : Mme Dusigne (Dominique), représentant l'Association des paralysés de France (APF).

Titulaire : M. Calmette (Philippe), représentant la Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées mentales (FEGAPEI).

Suppléant : M. Rault (Jean-Pierre), représentant le Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSSO).

Titulaire : M. Devoldère (Régis), représentant l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales (UNAPEI).

Suppléant : M. Nouvel (Thierry), représentant l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales (UNAPEI).

Titulaire : M. Zielinski (Daniel), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Suppléante : Mme Castel (Maela), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Titulaire : Mme Chartreau (Cécile), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Suppléant : M. Perazzo (Laurent), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

b) Pour les institutions de protection administrative ou judiciaire de l'enfance

Titulaire : Mme Bayon (Véronique), représentant l'Association nationale des placements familiaux (ANPF).

Suppléant : M. Mesnier (Christian), représentant l'Association nationale des placements familiaux (ANPF).

Titulaire : M. Heckel (Bernard), représentant le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).

Suppléant : M. Grandjean (Francis), représentant le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).

Titulaire : M. Briens (Jean), représentant le Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSSO).

Suppléante : Mme Petitpas (Aline), représentant le Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSSO).

Titulaire : M. Franza (Michel), représentant l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (UNASEA).

Suppléante : Mme Bergeron-Crepin (Anne), représentant l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (UNASEA).

Titulaire : Mme Metayer (Karine), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Suppléant : M. Vinsonneau (Arnaud), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

c) Pour les institutions accueillant des personnes en difficulté sociale

Titulaire : M. Carayon (Pierre), représentant l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA).

Suppléant : M. Rossignol (Christian), représentant l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA).

Titulaire : Mme Hoareau (Virginie), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléant : M. Tuauden (Pierre), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Titulaire : M. Gilles (Pierre), représentant la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

Suppléante : M. Grosmann (Chantal), représentant la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

Titulaire : Mme Nordmann (Françoise), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Suppléant : M. Piteux (Christophe), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Titulaire : Mme Dietrich (Jeanne), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Suppléante : Mme L'Hostis (Maiwen), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

d) Pour les institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire : Mme Darnault (Marine), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP).

Suppléant : M. Villez (Alain), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

Titulaire : Mme Barreteau (Andrée), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Suppléant : N , représentant la Fédération hospitalière de France (FHF).

Titulaire : Mme Arnaiz-Maume (Florence), représentant le Syndicat national des établissements et résidences privées (SYNERPA).

Suppléant : M. Reboulleau (Yann), représentant le Syndicat national des établissements et résidences privées (SYNERPA).

Titulaire : Mme Ispenian (Ingrid), représentant l'Union nationale des associations de services et de soins à domicile (UNA).

Suppléante : Mme Moreno-Elgard (Paloma), représentant l'Union nationale des associations de services et de soins à domicile (UNA).

Titulaire : Mme Nouhen (Françoise), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Suppléante : Mme Soyer-Hooge (Karen), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

13° Représentants des syndicats médicaux les plus représentatifs, dont au moins deux au titre des syndicats de médecins hospitaliers publics

Titulaire : Dr Groseil (Frédéric), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Suppléante : Dr Rousselot-Marche (Elisabeth), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Titulaire : Dr Jurin (Jean-Luc), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Suppléant : Dr Gérard (Patrick), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Titulaire : Dr Ortiz (Jean-Paul), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Suppléant : M. Niney (Jacques), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Titulaire : M. Tuetey (Jean-Bernard), représentant la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH).

Suppléant : M. Trévidic (Jacques), représentant la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH).

Titulaire : Dr Nazac (André), représentant la Coordination médicale hospitalière (CMH).

Suppléant : Dr Thuillier (François), représentant la Coordination médicale hospitalière (CMH).

Titulaire : Dr Lapandry (Claude), représentant l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH).

Suppléant : Dr Garnier (Bertrand), représentant l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH).

14° Représentants des médecins salariés, exerçant dans un établissement de santé privé participant au service public hospitalier

Titulaire : M. Roucoules (Jacques), représentant des médecins salariés exerçant dans les établissements privés participant au service public hospitalier (conférence nationale des présidents de CME des établissements privés à but non lucratif).

Suppléant : N , représentant des médecins salariés exerçant dans les établissements privés participant au service public hospitalier (conférence nationale des présidents de CME des établissements privés à but non lucratif).

15° Représentants des organisations syndicales des personnels non médicaux des établissements publics de santé et des institutions sociales et médico-sociales

Confédération générale du travail (CGT)

Titulaire : M. Chavatte (Pascal).

Suppléant : M. Doutement (Bernard).

Titulaire : M. Le Boudouil (Michel), (CGT au titre du secteur public).

Suppléante : Mme Canezin (Dolorès), (CGT au titre du secteur public).

Titulaire : Mme Agoulon (Martine), CGT au titre du secteur privé).

Suppléant : N..... , (CGT au titre du secteur privé).

Confédération française démocratique du travail

Titulaire : M. Alexis (Gilles).

Suppléante : Mme Villain (Claudine).

Confédération générale du travail – Force ouvrière

Titulaire : M. Corbex (Pascal).

Suppléant : M. Cappelletti (Michel).

Confédération française des travailleurs chrétiens

Titulaire : M. Faure (Jean-Marie).

Suppléant : M. Lartigue (Yannick).

Confédération générale des cadres

Titulaire : M. Plarier (Jean-Baptiste).

Suppléant : M. Schoenstein (Jean-Claude).

16° Représentants des usagers des institutions sociales et médico-sociales et des établissements de santé

Titulaire : Mme Dedieu (Colette), représentant le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA).

Suppléant : M. Champvert (Pascal), représentant le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA).

Titulaire : M. Caneva (Jean), représentant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Suppléant : M. Daney (Luis), représentant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Titulaire : Mme Steinberg (Henriette), représentant le Comité national de lutte contre les exclusions (CNLE).

Suppléant : M. Seillier (Bernard), représentant le Comité national de lutte contre les exclusions (CNLE).

Titulaire : M. Lebrun (Pierre-Marie), représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

Suppléante : Mme Brousse (Agnès), représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

Titulaire : Mme Desclerc-Dulac (Danièle), représentant le collectif interassociatif sur la santé (CISS).

Suppléante : Mme Séné-Bourgeois (Martine), représentant le collectif interassociatif sur la santé (CISS).

17° Personnalités qualifiées

Titulaire : Mme Millet-Caurier (Isabelle), représentant la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

Suppléante : Mme Cavard (Christelle), représentant la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

M. le directeur de l'enseignement scolaire ou son représentant.

M. le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ou son représentant.

Titulaire : Dr Elhadad (André), représentant le Syndicat national des médecins, des chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP).

Suppléant : Dr Esterni (Jean-Pierre), représentant le Syndicat national des médecins, des chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP).

Titulaire : Mme Mayeux-Pottiez (Marie), directrice des soins au Centre hospitalier du Havre.

Suppléant : N

Article 5

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le directeur général de l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2008.

Pour les ministres et par délégation :

*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*

A. PODEUR

Le directeur général de l'action sociale

J.-J. TRÉGOAT